

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 77-378/PR/FIN portant modification des arrêtés relatifs aux remises proportionnelles perçues par certains personnels.

n° 77-378/PR/FIN

Ministère  
MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE NA-  
TIONALE

Date de publication  
16 octobre 1977

Numéro JO  
n° 10 du 24/10/1977

Date du numéro  
24 octobre 1977

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### TEXTE INTÉGRAL

Les dispositions de l'arrêté n°1176 du 29 septembre 1954 modifiées par arrêté n°76-1917/SG/FIN du 23 août 1976 sont étendues au fonctionnaires occupant les postes de

- directeur des Finances ; chef de service des contributions directes
- chef du service des contributions indirectes le present arêté prendra effet au 1er juillet 1977.